



Adresse Mail : [arcasm78@gmail.com](mailto:arcasm78@gmail.com)

Gymnase LECUYER Avenue du Général de Gaulle 78200 MANTES LA JOLIE

Période de Septembre à Mars	MANTES LA JOLIE	
	Archers Confirmés	Archers Débutants
Mardi	19h30 à 22h15	19h30 à 22h15
Mercredi (Catégorie Jeune)	16h30 à 17h45	16h30 à 17h45
Vendredi	20h00 à 22h15	

En attente de confirmation et signature d'une convention

Période d'avril à Septembre	Archers Confirmés et Débutant
En extérieur sur Terrain	A partir de
Mardi	18h30
Mercredi (Catégorie Jeune)	16h30 à 17h45
Jeudi	18h30

### COTISATION - SAISON 2023 / 2024

	Archers Confirmés		Archers Débutants incluant le prêt à tirer	
	GPS&O	HORS GPS&O	GPS&O	HORS GPS&O
Adulte en compétition	140	145	200	205
Adulte pratique en club	128	133	188	193
2 <sup>ème</sup> Club de Tir et Découverte à partir d'avril 2024	40	40		
Adulte pas de pratique	58	63		
Jeune (née entre 01/01/2004 et 31/12/2013) Enfant âgés de 11 ans au 01/09/2023	115	120	175	180
Adulte handisport	Nous	Consulter	Nous	Consulter

**La cotisation Archers débutant inclus le « prêt à tirer » ainsi que le prêt de l'arc.**

Le prêt à tirer est composé de : La licence, l'assurance, la carte de progression, le passeport (pour la compétition) les insignes de progression. Le carquois, la palette, la dragonne, le protège bras et 7 flèches. **L'entretien, la réparation et le remplacement de votre « prêt à tirer » est à votre charge puisqu'il vous appartient.**

Un **chèque de cautions de 80 euros** vous sera demandé au moment du prêt de l'arc, ce chèque restera dans votre dossier et vous sera rendu à la fin de la saison au retour du matériel (arc, corde, viseur).

Dès la deuxième année, l'arc équipé d'un viseur et d'une corde peut être loué.

Au tarif de **40 € par trimestre soit 120 € pour les 3 trimestres.**

Les stabilisateurs sont à votre charge.

73 communes forment le GPS&O (Les communes qui forment la CAMY et les autres) La liste est trop longue pour en faire une énumération. <https://gpseo.fr/communaute-urbaine/decouvrir-le-territoire/les-73-communes>.

## PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

La demande adhésion dûment remplie.

Un certificat médical mentionnant **l'autorisation de la pratique du tir à l'arc en compétition**.  
Pour les jeunes plus d'obligation du certificat médical depuis 01/08/2021. .Remplir le questionnaire de santé mineur.

Une adresse mail valide. Car licence dématérialisée.

1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents) pour la fiche.

Le règlement de votre cotisation.

*NB : le règlement de la cotisation peut s'effectuer en espèces ou par **chèque** à l'ordre de  
« **ASM TIR A L'ARC** »*

*Ainsi que tous les moyens de paiement accepté par ASM voir site de l'ASM ;*

*Si vous bénéficiez d'une participation de votre comité d'entreprise, demandez nous une attestation de paiement.*

Pour obtenir votre licence votre **dossier doit être complet**.

**Par mesure de respect des règles de sécurité et d'assurance, l'accès au pas de tir sera refusé aux personnes non licenciées.**

Merci de votre compréhension.

## LES QUELQUES REGLES A RESPECTER

**PORTER DES CHAUSSURES DE SPORT PROPRES LORS DES TIRS EN SALLE**

**CALME ET DISCRETION SONT DE RIGUEUR SUR LE PAS DE TIR**

**ETEINDRE LES PORTABLES**

**PARTICIPER A LA MISE EN PLACE ET AU RANGEMENT DU MATERIEL**

**PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS DONNEES EN FIN DE SEANCE**

**CONSULTER REGULIEREMENT LA PANNEAU D'AFFICHAGE ET LIRE LES MAILS ENVOYES PAR [arcasm78@gmail.com](mailto:arcasm78@gmail.com).**

**RESPECTER LES HORAIRES ET LE MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION**

**PORTER UNE TENUE BLANCHE LORS DE TOUTES LES COMPETITIONS EXTERIEURES ET AUTRES MANIFESTATION TRADITIONNELLES (Tir du Roy, Tir de la St Sébastien, Bouquet provincial .....)**

**SUIVRE LES CONSIGNES DES RESPONSABLES DU MATERIEL (dépôt, entretien, restitution du matériel ...)**

**NE PAS UTILISER LE MATERIEL DE PRET HORS DE SALLE D'ENTRAINEMENT ET HORAIRES ENCADRES**